



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 décembre 2017**

**Etaient présents :** Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bédjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Patel Pierre, Carrico Paulo, Béréiziat Myriam, Tissot Sandra, Petit Christelle, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

## **CONSEIL DES ENFANTS :**

La plus âgée des enfants lit un mot d'accueil puis ils se présentent chacun à leur tour : ils sont deux élus par classe. Ce soir 7 sont présents et un est absent. Les conseillers se présentent à leur tour. Lors des réunions, qui se déroulent à l'école pendant le temps du TAP, ils recensent les vœux, principalement pour rendre la cour plus agréable. En février ils viendront présenter leurs projets.

## **CIRCULATION A EVRON :** présenté par M. le Maire

Comme cela l'a déjà été évoqué lors de précédentes réunions, la circulation des poids lourds dans la traversée d'Evron est dangereuse du fait des virages et de l'étroitesse de la route.

Un arrêté va être pris pour interdire la traversée des véhicules de plus de 3.5 tonnes, qui devront faire demi-tour sur le parking de l'entreprise (Pinard ou Aptar) et repartir du côté par lequel ils sont arrivés.

Des panneaux de signalisation seront mis en place aux deux entrées d'Evron et un courrier va être adressé à chacune des entreprises afin qu'elles informent les transporteurs.

## **ACHAT D'UN CAMION :** présenté par Jean-Claude Cottin

Suite à l'appel d'offres qui est paru dans la Voix de l'Ain, deux offres (Europe service et Bernard trucks) ont été déposées. Lors de l'analyse des offres il s'est avéré qu'il y avait besoin d'apporter une modification technique (gabarit du véhicule équipé pour le déneigement). Les offres modifiées doivent être examinées et analysées. Le résultat de cette analyse sera présenté lors de la réunion de janvier.

## **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MAISON D'ACCUEIL :** présenté par Jean-Claude Cottin

14 dossiers ont été retirés sur le site de la Voix de l'Ain où est paru l'appel d'offres. Trois enveloppes ont été déposées en mairie. Les architectes seront reçus individuellement en mairie mercredi 13 et jeudi 14 décembre pour préciser certains points de leur offre. L'analyse et la notation seront faites ensuite.

## **CHANGEMENT DE SALLE POUR LA PAROISSE :** présenté par Jean-Claude Cottin

M. Cottin rappelle que la commune loue au comité paroissial la maison située au 86 rue du commerce. Cette maison va être détruite et réhabilitée dans le cadre de l'opération « construction de la maison d'accueil ». Actuellement l'accueil loisirs occupe la salle nord du complexe du Lange qu'il va libérer puisque la maison d'accueil lui est destinée. Cette salle a été proposée au comité paroissial qui accepte.

Le conseil municipal décide de louer la salle nord du complexe du Lange au comité paroissial à compter du 1er janvier 2017. Le loyer mensuel reste inchangé à savoir 40 €.

## **DISSOLUTION DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT :** présenté par Monique Bevand

Mme Bevand rappelle que la communauté de communes du Haut Buguey va assurer les compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle donne lecture du courrier du 23 octobre 2017 présentant les conditions de transfert des budgets, de l'actif et du passif communal.

Le conseil vote la dissolution des budgets eau et assainissement au 31 décembre 2017.

## **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :** présenté par Monique Bevand

### ***Budget eau***

Le montant de la redevance à verser à la CCHB, sur les factures d'eau émises en avril 2017 et effectivement réglées au 15 novembre s'élève à 67341 m<sup>3</sup> x 0.39 € soit 26 262.99 € HT.

La disponibilité au compte 658 est de 21 629.00 €. Il manque 4 633.99 €.

Le conseil municipal vote les modifications de crédits comme suit :

Recettes : redevance : plus 1812 €

Dépenses :

- dépenses imprévues : moins 816 €
- achat d'eau : moins 2 006 €
- reversement redevance à CCHB : plus 4 634 €

### **Budget assainissement**

Le montant de la redevance à verser à la CCHB, sur les factures d'eau émises en avril 2017 et effectivement réglées au 15 novembre s'élève à 66633 m3 x 1.465 € soit 97 617.35 € HT.

La disponibilité au compte 658 est de 81 370.67 €. Il manque 16 246.68 €.

Le conseil municipal vote les modifications de crédits comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
Recettes	747	Plus 10 718.89 €	021	Moins 3 751.70 €
<i>Total recettes</i>		<i>Plus 10 718.89 €</i>		<i>Moins 3 751.70 €</i>
Dépenses	022	Moins 1 776.09 €	21532	Moins 2 151.70 €
	023	Moins 3 751.70 €	2031	Moins 1600.00 €
	658	Plus 16 246.68 €		
<i>Total dépenses</i>		<i>Plus 10 718.89 €</i>		<i>Moins 3 751.70 €</i>

### **Budget principal**

Une avance a été versée pour les travaux d'aménagement du cimetière. Il faut passer une écriture comptable pour intégrer cette avance dans l'actif communal.

Il faut également voter un virement de crédits pour verser la participation nécessaire pour le budget assainissement.

Le conseil municipal vote les modifications de crédits comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement :

- dépenses imprévues : moins 10718.89 €
- Subvention au budget assainissement : plus 10 718.89 €

Section d'investissement :

- Recettes : annulation de l'avance : plus 3 568.84 €
- Dépenses : travaux au cimetière : plus 3 568.84 €

### **CELEBRATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918** : présenté par M. le Maire

En 2018, la célébration du 11 novembre se déroulera à Groissiat. Comme ce sera un centenaire il est prévu une manifestation plus élaborée que les autres années. Pour préparer cette célébration la commune de Groissiat a proposé de constituer une équipe composée de trois ou quatre référents de chacune des deux communes. Sylvie Hugonnet demande si des conseillers, autres que ceux faisant partie de la commission socio-culturelle, souhaitent faire partie de cette commission. Robert Jantet est volontaire.

La commission socio-culturelle doit se réunir et finaliser la composition du groupe d'élus qui travaillera sur ce projet.

### **Questions diverses**

- Plan de partenariat de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur conduit par la CCHB : les communes peuvent être :
  - point d'orientation : délivre une plaquette explicative et dirige les demandeurs vers un lieu d'accueil ou d'enregistrement,
  - point d'accueil : délivre un conseil et des informations plus précises,
  - lieu d'enregistrement : informe et enregistre les demandes.La commune reste point d'orientation. Comme cela se fait actuellement, les agents délivreront des renseignements pour que les personnes sachent où se diriger pour faire leur demande.
- M. Cottin rappelle que dans les projets de travaux à réaliser pendant le mandat électoral figure la réhabilitation de la voirie des rues de la Lésine et de l'Orée du Bois. Il propose de choisir un maître d'œuvre en 2018 afin de monter le projet pour réaliser les travaux en 2019 et faire les demandes de subventions fin 2018.
- Lors de la précédente réunion, M. Novakoski avait demandé quelles étaient les conditions pour mettre en place le programme « voisins vigilants » et s'il était possible d'envisager que la commune adhère. M. Jacquand demande où en est cette démarche et propose que la commune sollicite l'intervention de la gendarmerie pour présenter ce programme lors d'une réunion publique.

La séance est levée à 20 h 20.

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat le 15 novembre 2017

Yves Locatelli, Maire